



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycée des Horizons  
Chazelles-sur-Lyon**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE** constitué d'un lot  
et valant acte d'engagement, règlement de la consultation et cahiers des  
charges

Service intendance

n° 1 /2023  
Affaire suivie par  
Nathalie RICHARD  
Téléphone  
04.77.40.51.00  
Télécopie  
04.77.06.07.92  
Courriel  
Intendant.0422284e  
@ac-lyon.fr

**Article 1 : Administration contractante**

Pouvoir adjudicateur : Lycée des Horizons  
13 rue Joseph GILLET  
42140 CHAZELLES SUR LYON

Représenté par M. François ISAAC, proviseur du lycée des Horizons

Comptable assignataire des paiements : M. CLAIRET, Agent comptable du Lycée  
PierreDesgrange à Andrézieux Bouthéon.

**Article 2 : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'**organisation d'un séjour scolaire à SALAMANQUE pour 75 élèves et 4 accompagnateurs (effectif estimé) . Date : du 20 au 27 novembre 2026.**

**Article 3 : descriptif du marché**

Le lycée souhaite organiser un voyage scolaire à SALAMANQUE pour 75 élèves et 4 accompagnateurs. 7 jours et 5 nuits (du 20 au 27 novembre 2026)

La prestation doit comprendre :

- L'hébergement : en famille sur SALAMANQUE
- Le transport : par autocar départ du lycée des Horizons et retour au lycée des Horizons, et transport en Salamanque
- Le projet pédagogique :  
Immersion dans la langue et la culture : cours dans une école tous les jours, visite et monuments culturels, activités afin de découvrir et de mettre en pratique ( voir liste visites jointes)
- Restauration  
Prévoir le petit déjeuner du 2<sup>ème</sup> jour et prévoir également le dîner dans un restaurant lors retour en France.
- L'assurance annulation individuelle et groupe.

**Article 4 : contenu et forme du prix**

Le prix du marché revêtira la forme d'un prix forfaitaire global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Le prestataire détaillera l'offre en cas de variation unitaire du nombre de participants de +5 à -5 avant réservation.

Avenue Plasson  
BP 32  
42140 CHAZELLES SUR LYON

Celui-ci devra comprendre :

- Le transport,
- Les taxes éventuelles,
- La pension complète pour tous les participants
- Les visites
- En cas de désistement, les conditions de remboursement doivent être précisées, avec montant des sommes retenues ou à payer.
- La gratuité pour les accompagnateurs ne peut être admise. Le devis devra détailler le coût de revient par personne.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies.

#### **Article 5 : règlement – paiement administratif**

L'offre précisera les modalités de règlement (acompte, échéances) et devra indiquer la durée de validité du prix. Les acomptes ne devront pas dépasser 70 % du prix global du voyage, le solde de 30 % n'étant réglé qu'à la remise des documents permettant la réalisation du séjour et sur présentation d'une facture.

#### **Article 6 : présentation des offres**

Les dossiers de réponse seront rédigés obligatoirement en langue française.  
Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite, originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

##### 6-1 – Dates et heures limites de dépôts des offres :

L'offre parviendra au plus tard **le vendredi 20 mars à 12h**

Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais seront retournés au candidat sans avoir été ouverts.

##### 6-2 – Adresse du dépôt des offres

Les offres seront adressées sous plis fermé portant l'inscription « MAPA SALAMANQUE » à l'adresse suivante :

Lycée des Horizons  
Service intendance - Mme RICHARD  
13 rue Joseph GILLET  
42140 Chazelles sur Lyon

Le candidat pourra déposer également son enveloppe sur place à cette même adresse à compter du 09 mars 2026

L'envoi des offres est possible par mail : [intendant.0422284e@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0422284e@ac-lyon.fr) mentionné dans l'objet MAPA SALAMANQUE

#### **Article 7 : durée de validité des offres**

Les candidats sont tenus par leur offre dès son dépôt et jusqu'au paiement du solde.

#### **Article 8 : examen des offres**

Tout dossier incomplet ou non-conforme sera rejeté

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-dessus :

Prix : 60 %

Qualité des prestations : 20%

Qualité des services associés : 20 %

Pour tout renseignement, il est possible de contacter dès le lundi 9 mars, Mme RICHARD Nathalie, gestionnaire, à l'adresse [intendant.0422284e@ac-lyon.fr](mailto:intendant.0422284e@ac-lyon.fr) uniquement.